



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT COMME EXPORTATEUR ENREGISTRÉ

1. Nom, adresse complète et pays de l'exportateur, EORI.

CAROLINE PARENT ET ASSOCIES
FR49385659500019
15 Rue ELISE DELAROCHE
21200
BEAUNE
FR
Tel : 0661179537
Fax :
Courriel : cparentgros@gmail.com

2. Coordonnées, y compris les numéros de téléphone et de télécopieur, ainsi que l'adresse électronique, le cas échéant.

- PARENT CAROLINE 10B RUE DES NAIGEONS 21200 BEAUNE FR Tel : 0661179537 Fax : cparentgros@gmail.com

3. Préciser si l'activité principale est la production ou la commercialisation.

commercialisation

4. Veuillez fournir une description indicative des marchandises admissibles au bénéfice du régime préférentiel, assortie d'une liste indicative des positions du système harmonisé (ou des chapitres concernés si les marchandises qui font l'objet des échanges relèvent de plus de vingt positions différentes du système harmonisé).

- VINS ; position tarifaire : 2204 - Vins de raisins frais, y.c. les vins enrichis en alcool; moûts de raisins, partiellement fermentés et d'un titre alcoométrique acquis > 0,5% vol, ou moûts de raisins, additionnés d'alcool, ayant un titre alcoométrique acquis > 0,5% vol ; chapitre : 22 - BOISSONS, LIQUIDES ALCOOLIQUES ET VINAIGRES

5. Indiquer la(les) relation(s) préférentielle(s) pour laquelle (lesquelles) vous souhaitez émettre des attestations/déclarations d'origine.

accords: UE/Japon »+ « UE/Canada » +« accord UE/PTOM* » +« UE-Vietnam », UE-Royaume-Uni

6. Engagements à souscrire par un exportateur (1)

Par la présente, le soussigné:

- déclare que les informations ci-dessus sont exactes;
- certifie qu'aucun enregistrement précédent n'a été révoqué: à l'inverse, certifie qu'il a été remédié à la situation qui a conduit à toute éventuelle révocation;
- s'engage à n'établir d'attestations/déclarations d'origine que pour les marchandises admissibles au bénéfice du régime préférentiel et respectant les règles d'origine prescrites pour ces marchandises dans la relation préférentielle concernée;
- s'engage à tenir des états comptables appropriés pour la production/fourniture des marchandises admissibles au bénéfice du régime préférentiel et à les conserver pendant une durée minimale de trois ans à compter de la fin de l'année civile au cours de laquelle l'attestation/déclaration d'origine a été établie;
- s'engage à informer immédiatement les autorités compétentes des modifications qui sont apportées au fur et à mesure à ses données d'enregistrement depuis qu'il a obtenu le numéro d'exportateur enregistré;
- s'engage à coopérer avec les autorités compétentes;
- s'engage à accepter tout contrôle portant sur l'exactitude des attestations/déclarations d'origine délivrées par ses soins, y compris la vérification de sa comptabilité et des visites dans ses locaux d'agents mandatés par la Commission européenne ou par les autorités des États membres;
- s'engage à demander sa radiation du système s'il venait à ne plus satisfaire aux conditions d'application du système des exportateurs enregistrés;
- s'engage à demander sa radiation du système s'il n'avait plus l'intention d'utiliser le système des exportateurs enregistrés;

Lieu, date, nom et fonction :

BEAUNE
04/11/2022
PARENT CAROLINE
PDG

7. Consentement exprès préalable par lequel l'exportateur accepte en pleine connaissance de cause la publication sur le site internet de ses données (1)

Le soussigné déclare par la présente être informé que les renseignements fournis dans la présente déclaration peuvent être divulgués au public par l'intermédiaire du site web public. Il consent à la publication des informations en question sur le site internet public. Le soussigné peut retirer l'autorisation de publication de ces informations sur le site internet public en envoyant une demande à cet effet aux autorités compétentes chargées de l'enregistrement.

Oui

Lieu, date, nom et fonction :

BEAUNE
04/11/2022
PARENT CAROLINE
PDG

8. Case réservée à l'usage officiel des autorités compétentes (1)

Le demandeur est enregistré sous le numéro suivant :

Numéro d'enregistrement : FRREX20223380

Date d'enregistrement : 04/11/2022

Date à partir de laquelle l'enregistrement est valide : 04/11/2022

(1) Quand la demande pour devenir exportateur enregistré ou d'autres échanges d'information entre les exportateurs enregistrés et les autorités douanières sont réalisés par des techniques de traitement électronique des données, la signature et le cachet mentionnés en cases 6, 7 et 8 sont remplacés par une authentification électronique.

Avis d'information

relatif à la protection et au traitement des données à caractère personnel intégrées dans le système

1. Lorsque la Commission européenne traite les données à caractère personnel contenues dans la présente demande d'enregistrement comme exportateur enregistré, elle applique les dispositions du règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes de l'Union et à la libre circulation de ces données.
2. Les données à caractère personnel figurant dans la demande d'enregistrement comme exportateur enregistré sont traitées aux fins des règles d'origine du SPG de l'Union européenne établies dans la législation de l'Union européenne en la matière. Ladite législation instaurant les règles d'origine du SPG de l'Union européenne constitue la base juridique pour le traitement de données à caractère personnel en ce qui concerne la demande d'enregistrement comme exportateur enregistré. L'article 68 du règlement (UE) 2015/2447 instaurant les règles d'application du système des exportateurs enregistrés en dehors du cadre du SPG constitue la base juridique pour le traitement de données à caractère personnel en ce qui concerne la demande d'enregistrement comme exportateur enregistré en dehors du cadre du SPG.
3. L'autorité compétente dans un pays où la demande a été présentée est responsable du traitement des données dans le système REX.

La liste des autorités et des services douaniers compétents est publiée sur le site internet de la Commission.
4. Toutes les données de la demande sont accessibles avec un identifiant/mot de passe pour les utilisateurs au sein de la Commission et les autorités douanières des États membres.
5. Les autorités douanières des États membres conservent les données relatives à un enregistrement révoqué dans le système REX pendant dix années civiles. Cette période commence à compter de la fin de l'année au cours de laquelle l'enregistrement a été révoqué.
6. La personne concernée a le droit d'accéder aux données la concernant qui seront traitées par l'intermédiaire du système REX et, le cas échéant, de rectifier, d'effacer ou de verrouiller les données conformément au règlement (CE) n° 45/2001 ou aux législations nationales mettant en œuvre la directive 95/46/CE. Toute demande de droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de verrouillage est présentée aux autorités douanières des États membres responsables de l'enregistrement et traitée par celles-ci, le cas échéant. Lorsque l'exportateur enregistré a présenté à la Commission une requête visant à exercer ce droit, la Commission transmet la requête aux autorités douanières des États membres concernés. Si l'exportateur enregistré n'a pas obtenu ses droits auprès du responsable du traitement des données, celui-ci adresse la demande à la Commission agissant en qualité de responsable du traitement. La Commission a le droit de rectifier, d'effacer ou de verrouiller les données.
7. Les plaintes peuvent être adressées à l'autorité nationale compétente en matière de protection des données. Les coordonnées de ces autorités sont disponibles sur le site internet de la Commission européenne, direction générale de la justice: (http://ec.europa.eu/justice/data-protection/bodies/authorities/eu/index_en.htm#h2-1).
8. Lorsque la plainte porte sur le traitement des données à caractère personnel par la Commission européenne, elle doit être adressée au contrôleur européen de la protection des données (<http://www.edps.europa.eu/EDPSWEB/>).